

la composition des matériels de diffusion de la SNRT. Sous la supervision du Technicien Supérieur Maintenance Génie Electronique et de l'Ingénieur Maintenance Génie Electronique, il doit être en mesure d'apporter des solutions fonctionnelles aux différentes défaillances électroniques et de les mettre en application.

Il est amené à travailler essentiellement sur le terrain et a pour tâches de :

- Effectuer des mesures régulières et régler les appareils pour maintenir la qualité des signaux ;
- Utiliser les logiciels d'auto-diagnostic intégrés aux appareils ;
- Tester régulièrement les chaînes de sécurité et de secours ;
- Intervenir rapidement en cas de panne pour réparer ou mettre en œuvre une solution de secours ;
- Veiller à l'application des règles de sécurité ;
- Entretenir les appareils de mesure et veiller à leur étalonnage ;
- Rédiger des rapports d'intervention et/ou tenir un cahier d'intervention.

Article 3 : Compétences requises

Le Technicien Maintenance Génie Electronique doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Niveau maîtrise en :
 - Electronique générale ;
 - Signaux vidéo et audio, analogiques, numériques, compressés et non compressés ;
 - Traitement de signal ;
 - Utilisation des appareils de mesure spécifiques ;
 - Informatique industrielle : réseaux haut débit, serveurs de médias, logiciels de maintenance et d'automation ;
 - Lecture et compréhension des schémas fonctionnels des installations et des notices des matériels ;
 - Expression des concepts techniques par des schémas ;
- Niveau pratique en :
 - Informatique générale (DAO) et bureautique ;
 - Anglais technique.

❖ Comportementales :

- Disponibilité ;
- Bonne gestion du stress ;
- Rigueur ;
- Esprit d'équipe ;
- Polyvalence ;
- Sens du diagnostic ;
- Respect des contingences de l'antenne ;
- Ouverture d'esprit sur les nouvelles technologies.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral.
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de 10/20 seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale =

$$\text{Note du test écrit} \times 0,4 + \text{Note du test oral} \times 0,6$$

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	QCM	Note/20	Français	2 H
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Français	30 minutes

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.
- Une (1) copie certifiée conforme des attestations d'expérience, le cas échéant.

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le ~~.....~~ **27 MARS 2024**

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision

17 MARS 2024